

Procès-verbal **Séance du 03 mars 2026**

Le mardi 03 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc BRUNAUD.

Sont présents: Jean-Marc BRUNAUD, Sylvie EURIN, Donatien GERBIER, Christelle IMBERT, Christian LAFAYE, Jorane MOUYSET, Alain PERESSINI, Laurent TIBAUT

Représentés: Sarah NUNES-LOUREIRO représentée par Christelle IMBERT

Excusés: /

Absents: Edward TUMSON

Secrétaire de séance: Alain PERESSINI

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Ordre du jour

Compte de gestion 2025

Compte administratif 2025

Questions diverses

Evacuation d'un dépôt sauvage fibro-ciment

Informations CCCB

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2026 ayant été transmis préalablement, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des observations à y apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

COMPTE DE GESTION 2025 => reportée

Début février, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a été confrontée à un incident technique majeur affectant en particulier Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales. Cet incident a empêché de nombreux postes comptables de traiter les bordereaux de dépenses et de recettes transmis par les collectivités.

Or, au-delà des dysfonctionnements affectant l'application Hélios, des blocages ont également été constatés concernant l'application CDG-D SPL, notamment pour l'édition des CFU/Comptes de gestion d'un grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Compte tenu de ces blocages, nous sommes contraints de reporter la date de vote après les élections et après l'installation du nouveau conseil municipal.

La date limite de vote du CFU/compte de gestion 2025 est fixée au 30 juin 2026 (article L.1612-12 du Code général des collectivités locales).

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 => reportée

Le vote du compte administratif est reporté à une date ultérieure. La date limite est fixée au 30 juin 2026.

QUESTIONS DIVERSES

- Evacuation d'un dépôt sauvage de fibro-ciment : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dépôt sauvage de fibro-ciment au niveau du Chemin de l'Âge. L'évacuation des tôles fibro-ciment sera réalisée par l'entreprise DDC de Déols pour la somme de 5 240.00 euros HT.

- Projet de parc éolien "Les Grands Aiguillons 1 et 2" sur les communes de THIZAY et BRIVES : Conformément à l'article R. 181-44 du Code de l'Environnement et en vue de l'information des tiers, les arrêtés préfectoraux du 23 février 2026 refusant le projet sont adressés à chaque conseil municipal et autres autorités locales ayant été consultées au titre de l'enquête publique, en application de l'article R. 181-38.

Monsieur le Maire en informe l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Le Secrétaire de séance